



AVIS PUBLIC

PROMULGATION **RÈGLEMENT 699-06-2018**

AVIS est par la présente donné :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement 699-06-2018 modifiant le Règlement 699-00-2012 sur les permis et certificats afin de prévoir le contenu additionnel requis lors d'une demande de permis visant l'ajout ou le remplacement d'une structure de toit d'un bâtiment assujéti au chapitre I, Bâtiment, du Code de construction (section 9) ou d'une maison mobile ou unimodulaire;

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication;

QUE toute personne peut consulter ce règlement au bureau de la soussignée pendant les heures régulières de bureau à l'hôtel de ville, au 575, rue Principale, Saint-Amable.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 16 avril 2018.

Geneviève Lauzière, L.L. B.
Greffière et sec.-trés. adj.